

L'essentiel en bref

En raison de la crise liée au coronavirus, le Conseil fédéral a décidé le 16 avril 2020 d'une procédure de qualification adaptée. Les modalités concernant les branches de formation commerciales ont été communiquées à la CSBFC le 21 avril 2020. Pour la filière «Employé-e de commerce CFC», il existe une solution nationale: les examens de fin d'apprentissage 2020 n'auront pas lieu, la note finale se basera sur les notes d'expérience en entreprise déjà obtenues.

Q&A concernant la procédure de qualification adaptée 2020 pour la filière «Employé-e de commerce CFC», branche Banque

1. Je n'ai pas réussi les examens de l'année dernière (2019). Puis-je les repasser ou ma note finale se basera-t-elle également sur mes notes d'expérience en entreprise?

Réponse: L'ordonnance du Conseil fédéral et les lignes directrices du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) relatives à l'adaptation de la procédure de qualification 2020 n'autorisent pas la tenue d'examens finaux écrits jusqu'au 16 octobre 2020. Pour les personnes ayant échoué à l'examen, cela signifie qu'elles doivent répéter l'examen écrit sous la forme d'un entretien professionnel.

L'entretien professionnel dure 30 minutes (il n'y a pas de temps de préparation) et se base sur les dispositions du plan de formation. Dans l'entretien professionnel, les candidates et candidats prouvent qu'elles ou ils disposent du savoir approprié et sont capables de reconnaître les tenants et aboutissants d'une situation donnée. L'entretien professionnel est mené par deux expert-e-s et se présente sous la forme d'un examen individuel. Les **entretiens professionnels** auront lieu **entre le 15 juin 2020 et le 3 juillet 2020** (semaines 25 à 27). Pour permettre la mise en œuvre des entretiens professionnels, une feuille d'information à l'intention des candidates et candidats sera rédigée. Celle-ci sera publiée d'ici au **18 mai 2020** sur le site de la CSBFC à la rubrique «Informations spécialisées» sous «[Documents](#)».

Les dispositions actuelles des différentes branches de formation et d'examens s'appliquent en cas de répétition de l'examen « Pratique professionnelle – orale ».

2. Puis-je faire un recours contre une note de STA ou de CC-CI?

Réponse: oui. Dans le cadre de la procédure de qualification adaptée, les possibilités de recours restent inchangées.

3. Quelle sera la pondération des notes dans le cadre de la procédure de qualification 2020?

Réponse:

Partie école:

Dans la branche théorique «Information/communication/administration» et dans le profil E, les examens de deuxième langue étrangère ont eu lieu avant la crise liée au coronavirus (fin de deuxième année d'apprentissage). Les notes de branche «Travaux de projet» ont aussi déjà été attribuées. Ces notes comptent pour l'obtention du certificat fédéral de capacité. Dans toutes les autres branches, la note d'expérience fera office de note finale, en remplacement des notes d'examen. Dans les cas où la note d'examen est pondérée (E&S I dans le profil E), on appliquera la même pondération. Comme une note ne peut pas être utilisée deux fois, la note de branche E&S II est supprimée. Les diplômes de langues étrangères dont les candidats sont déjà titulaires seront pris en compte conformément aux règles existantes.

Partie entreprise:

La note d'expérience en entreprise se compose de six situations de travail et d'apprentissage (STA) et de deux contrôles de compétences des CI (CC-CI). Ces huit notes ont chacune la même valeur.

La Société des employés de commerce a mis en ligne un [calculateur de notes](#) sur son site Internet. Celui-ci prend en compte les spécificités de la procédure de qualification 2020 et, selon la CSBFC, il peut être utilisé officiellement.

4. Comment faire si ma STA6 n'a pas pu être évaluée?

Réponse: pour que les entreprises formatrices puissent effectuer l'évaluation finale des STA avec la qualité requise tout en tenant compte de la situation actuelle, le délai de remise des notes a été prolongé jusqu'au **31 mai 2020**.

5. Mon CFC a-t-il exactement la même valeur que ceux des années précédentes?

Réponse: en vertu de la décision du Conseil fédéral du 16 avril 2020, le CFC 2020 a la même valeur que les CFC des années précédentes.

6. J'ai déjà trouvé un emploi qui démarrera une fois mon CFC en poche. Y a-t-il un risque que mon employeur renonce à m'embaucher?

Réponse: non, vous n'avez aucun souci à vous faire. Votre CFC a exactement la même valeur que ceux des années précédentes.

7. Comment me motiver malgré la crise liée au coronavirus, alors que les examens de fin d'apprentissage n'auront pas lieu?

Réponse: en Suisse, le monde de l'éducation tout entier s'est mobilisé pour que même sans passer les examens de fin d'apprentissage, vous obteniez un CFC «normal». Considérez cette situation comme une chance et mettez le temps dont vous disposez à profit pour consolider vos connaissances. Préoccupez-vous de votre projet pour l'année prochaine. Continuez à étudier vos cours. Vous n'apprenez pas pour l'école, mais pour vous.

8. Quand vais-je recevoir mon CFC?

Réponse: comme les années précédentes, les certificats seront établis par les cantons. Nous n'avons pas connaissance d'éventuels retards.

9. Dans mon relevé de notes, la pandémie de coronavirus sera-t-elle mentionnée?

Réponse: non, elle ne sera pas mentionnée dans le CFC.

10. Dois-je participer aux modules CIE restants, par exemple au CYP?

Réponse: oui. En raison de la situation actuelle, il est important que vous tiriez le meilleur profit de votre formation jusqu'à la fin et que vous vous prépariez à votre futur métier.

11. Y aura-t-il une fête de fin d'apprentissage?

Réponse: veuillez interroger votre employeur ou votre école professionnelle à ce sujet.

Personnes candidates au BEM

12. Les examens finaux du BEM (730-PRA et 740-PRM) auront-ils lieu?

Réponse: Non, il n'y aura pas d'examens finaux, ni écrits ni oraux, dans la branche Banque.

13. Comment ma note finale (start 2019-3) sera-t-elle calculée?

Réponse: elle se basera sur les notes obtenues jusqu'ici (STA, examen Basic). Les STA et l'examen Basic constituent chacun un élément. Les notes de ces deux éléments sont arrondies au demi-point ou au point. Vous avez réussi l'examen lorsque la moyenne des notes des deux éléments, arrondie à une décimale, est suffisante, à condition qu'un seul élément soit insuffisant et que la note attribuée pour cet élément ne soit pas inférieure à 3,5.

14. Dois-je continuer de participer aux modules restants?

Réponse: oui. En raison de la situation actuelle, il est important que vous tiriez le meilleur profit de votre formation jusqu'à la fin et que vous vous prépariez à votre futur métier.

15. Qu'en est-il si mes notes sont insuffisantes?

Réponse: vous aurez la possibilité de passer l'examen dans les matières concernées à une date ultérieure.

16. Quand vais-je recevoir mon diplôme?

Réponse: les diplômes devraient être établis sans retard.

17. Quelles sont les règles applicables aux répétant-e-s?

Réponse: les prestations insuffisantes pourront être répétées à une date ultérieure.

18. Dans mon relevé de notes, la pandémie de coronavirus sera-t-elle mentionnée?

Réponse: non.

19. Y aura-t-il une fête de fin de BEM?

Réponse: c'est à votre entreprise formatrice d'en décider.

20. L'examen Basic (714-PRB) aura-t-il lieu (start mars 2020)?

Réponse: oui, votre organisation CIE vous informera du report.

21. Comment faire si ma STA2 ou ma STA3 n'a pas pu être évaluée?

Réponse: Seules deux notes STA sont requises pour la note finale. La saisie des notes pour l'élément de qualification STA se fait conformément au programme-cadre d'enseignement par la banque formatrice dans le CYPnet. Les notes partielles STA sont à saisir **jusqu'au 31 juillet 2020 au plus tard** dans le CYPnet ou à remettre aux responsables des examens du CYP. Veuillez noter que les notes STA doivent être „Evaluation terminée“ dans le CYPnet

22. A qui m'adresser si j'ai des questions à poser concernant le BEM?

Réponse: veuillez vous adresser à Monsieur Rafael Giobbi (rgi@sba.ch).

Personnes candidates au diplôme EC/ESC dans le cadre du BEM

23. Le contrôle d'apprentissage 2 (732-LEK2) aura-t-il lieu?

Réponse: non, le contrôle d'apprentissage 732-LEK2 n'aura pas lieu.

24. Comment ma note finale (CFC S&A) sera-t-elle calculée?

Réponse: pour votre diplôme (CFC S&A), seule compte la note d'expérience, qui se compose des quatre notes suivantes pondérées à égalité:

- deux situations de travail et d'apprentissage (STA)
- examen Basic (714-PRB)
- une partie pratique intégrée (PPI) de l'EC/ESC

Les notes de ces éléments sont arrondies au demi-point ou au point. La note finale est arrondie à une décimale. Le diplôme EC/ESC (CFC Employé-e de commerce S&A, maturité professionnelle) est réputé passé avec succès dès lors que la note globale des éléments de la partie entreprise est d'au moins 4,0, qu'il n'y a pas plus d'une note insuffisante et que celle-ci n'est pas inférieure à 3,0. Pour toute question concernant votre relevé de notes, veuillez vous adresser à votre école.

25. Dois-je continuer de participer aux modules restants?

Réponse: oui. En raison de la situation actuelle, il est important que vous tiriez le meilleur profit de votre formation jusqu'à la fin et que vous vous prépariez à votre futur métier.

26. Comment faire si ma STA2 n'a pas pu être évaluée?

Réponse: pour que les entreprises formatrices puissent effectuer l'évaluation finale des STA avec la qualité requise tout en tenant compte de la situation actuelle, le délai de remise des notes a été prolongé jusqu'au **31 mai 2020**.

27. Je n'ai pas réussi les examens de l'année dernière (2019). Puis-je les repasser ou ma note finale se basera-t-elle également sur mes notes d'expérience en entreprise?

Réponse: voir la réponse à la question 2.

28. A qui m'adresser si j'ai des questions à poser concernant le diplôme EC/ESC dans le cadre du BEM?

Réponse: veuillez vous adresser à Monsieur Rafael Giobbi (rgi@sba.ch).

Personnes en 1^{re} ou 2^e année d'apprentissage «Employé-e de commerce CFC»

29. Je suis en 1^{re} ou en 2^e année d'apprentissage et je ne peux pas passer la STA2 ou la STA4. Une procédure simplifiée de dispense est-elle prévue?

Réponse: Les entreprises de formation sont chargées de vérifier les plans de formation des apprentis. En raison du semestre "Corona", certains objectifs de formation n'ont pas pu être traités/observés, mais d'autres ont été bien couverts. Le plan de formation adapté doit également inclure les phases d'observation des situations de travail et d'apprentissage (STA 2 ou 4). Les délais du 15.8. sont suspendus dans la mesure où - si nécessaire - ces situations de travail et d'apprentissage peuvent être conclus (sérieusement) dans un délai prolongé. Le délai de remise final du 15.5. de la dernière année s'applique à toutes les notes d'expérience en entreprise attribuées par les entreprises de formation. Une demande aux responsables de BDEFA2 de fixer le délai de rappel pour toutes les entreprises de formation au 31 octobre 2020 est toujours à l'étude.

30. Y aura-t-il des attestations de compétences interentreprises cette année?

Réponse: oui, votre organisation CIE communiquera des informations à ce sujet.

31. Dois-je continuer de participer aux modules CIE?

Réponse: oui, il est essentiel que vous soyez bien préparé-e aux tâches qui vous attendent dans le cadre de votre apprentissage.

32. Dois-je continuer de participer aux cours à l'école professionnelle?

Réponse: oui, il est essentiel que la crise liée au coronavirus n'affecte pas votre formation.

33. Je suis en 2^e année d'apprentissage, comment faire pour rattraper mes examens finaux en langues et ICA?

Réponse: l'examen anticipé dans la discipline «information/communication/administration» ainsi que celui - pour le profil E - de la deuxième langue étrangère des apprenties et apprentis en deuxième année de formation n'auront pas lieu. Les notes d'expérience seront prises en compte pour la procédure de qualification 2021. En outre, il est possible de tenir compte des diplômes de langue étrangère si ces derniers ont été obtenus avant la fin de la deuxième année de formation (31 juillet 2020).